



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 27 novembre 2017, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de limiter le droit d'exercice du pharmacien Louis Legault (membre numéro 3433) dont le domicile professionnel est situé à la Pharmacie Louis Legault, Karine Legault Inc. au 4894 boul. des Sources à Dollard-Des-Ormeaux (Québec) H8Y 3C7.

La limitation imposée exige que M. Legault exerce ses activités professionnelles sous la surveillance de son maître de stage.

Cette limitation du droit d'exercice est en vigueur depuis le 5 janvier 2018 et le demeurera jusqu'à ce que M. Legault ait complété avec succès les mesures de perfectionnement imposées par le comité exécutif.

Montréal, ce 9 janvier 2018.

Manon Lambert
Directrice générale et secrétaire